

LE TRANSPORT DE BÉTON AVEC DES CAMIONS TOUPIE EST SOUMIS À CERTAINES RÈGLES COURANTES ET SPÉCIFIQUES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE ET LA QUALITÉ DU MATÉRIAU TRANSPORTÉ.

Capacité de charge maximale :

Les camions toupie doivent respecter les limites de charge maximale autorisée par la réglementation routière. La quantité de béton transportée doit être conforme aux spécifications du véhicule et ne pas dépasser sa capacité de charge maximale.

Détection de présence :

Les dispositifs de détection imposés par certains donneurs d'ordre et destinés à détecter la présence, notamment de vélos, piétons dans un rayon approprié, doivent être maintenus en permanence en état de fonctionnement.

Vitesse de conduite :

Les camions toupie doivent respecter les limitations de vitesse en vigueur sur les routes. La vitesse de conduite doit être adaptée aux conditions routières et à la charge transportée, en tenant compte des distances de freinage nécessaires.

Itinéraire de transport :

L'itinéraire emprunté par les camions toupie doit être soigneusement planifié pour éviter les zones sensibles, telles que les zones résidentielles ou les routes inadaptées aux véhicules lourds. Les restrictions de circulation spécifiques, les heures de pointe et les contraintes locales doivent être prises en compte.

Signalisation et visibilité :

Les camions toupie doivent être équipés de dispositifs de signalisation appropriés, tels que des feux de signalisation, des gyrophares et des panneaux réfléchissants, pour assurer une bonne visibilité sur la route. Ces dispositifs aident à avertir les autres usagers de la présence du camion et à éviter les accidents.

Manipulation sécuritaire du béton :

Les opérations de chargement et de déchargement du béton doivent être effectuées conformément aux procédures de sécurité spécifiques. Cela peut inclure l'utilisation de protections personnelles, comme des équipements de protection individuelle (EPI), et le respect des normes de sécurité lors de l'utilisation des équipements de déversement.